



SNES S3 Clermont

Dispensé de timbrage

Clermont Fd CDIS



Déposé le 25/10/2007

Bulletin Académique

Ce bulletin a été envoyé à tous les syndiqués aux adresses personnelles.

n° 137
du 25/10/2007

Clermont Ferrand le 25 octobre 2007

SOMMAIRE :
Page 1 : Edito
Page 2 : la rentrée scolaire dans les départements
Page 3 : Lettre aux éducateurs - Non aux calendriers scolaires locaux
Page 4 : l'accompagnement éducatif
Page 5 : situation des non titulaires - Remb. Trajets - tzz enseignement technologique
Page 6 : avancement d'échelon
Page 7 : IUFM
Page 8 : Stages et réunions

SNES S3 CLERMONT-FERRAND
Bulletin Académique du SNES
29, rue Gabriel Péri
63000 CLERMONT-FERRAND

PERMANENCES AU LOCAL
29 rue Gabriel Péri
63000 Clermont-Ferrand

ORGANISATION DE LA SECTION ACADÉMIQUE DU SNES

Secrétariat Général :

P. LEBRUN

Secrétaires Adjointes :

S. CHARRIER - F. CLAVEAU
- E. RAGAIN - M. VIDALIN

Trésorier :

Olivier RALUY

Trésorier Adjoint :

Michel FLORIOT

Catégories - Emplois :

M. VIDALIN - F. CLAVEAU -
V. DADI - P. LEYRAT -
A. CASTRO - O. RALUY - F.
VERGNE;

Collèges - Lycées - Contenus :

S. CHARRIER

Carte scolaire :

E. RAGAIN et PATRICK

LEBRUN AVEC LES S2

SECRÉTAIRES DE S2 ET

MEMBRES DES BUREAUX :

03 ↗

GÉRARD HATAB - MARIE

ANDRÉE AUCLAIR - FÉLI-

CITÉ MONTAGNAC - VIN-

CENT PRÉSUMEY - JEAN

PAUL MAVEL.

15 ↗

MICHEL AUSSENAC -

JEAN-BAPTISTE MEYRO-

NEINC - BRUNO JOULIA -

CHRISTIAN NELLY.

43 ↗

DANIÈLE DALLET - MONI-

QUE PAYS.

63 ↗

PHILIPPE BOULARD - ERIC

RAGAIN - CLAUDE DELE-

TANG.

EDITORIAL



APRES LE 18, CONSTRUIRE UNE GREVE FONCTION PUBLIQUE EN NOVEMBRE

La grève du 18 est une première étape pour la défense non seulement des régimes spéciaux mais aussi d'un Service Public efficace et au service de tous. La « réforme » des retraites, dont les régimes spéciaux sont un symbole, concerne tous les salariés du privé comme du public.

Organiser la baisse générale des pensions et des retraites, multiplier les remboursements médicaux, supprimer des emplois d'enseignants, annoncer une « refondation » de la Fonction Publique, toutes ces orientations ultra libérales confirment la nécessité d'une riposte la plus large et la plus unitaire possible.

Dans le 2nd degré, les attaques répétées et très importantes (suppressions de 8770 postes pour la rentrée 2008, projets de « réformes » du collège et du lycée, élaboration d'un livre blanc par le ministère sur le métier d'enseignant, baisse du recrutement) vont avoir des conséquences désastreuses à la fois pour les personnels, les élèves et les étudiants.

Dans notre académie, les suppressions de postes ont conduit de nombreux collègues à se trouver avec des compléments de service, beaucoup de TZR à être affectés sur deux voire trois établissements. Par ailleurs, le manque de TZR disponibles dans certaines disciplines ne permet pas d'assurer correctement les remplacements.

Sous prétexte d'économies, toutes ces mesures visent à transformer de manière radicale notre système éducatif, notre société vers plus d'injustice, d'inégalités et moins de Service Public.

C'est pourquoi, sur la base de nos revendications, nous devons mobiliser la profession, convaincre l'opinion et chercher les convergences nécessaires à la construction d'une grève Fonction Publique en novembre, dans laquelle le SNES prendra toute sa place.

Dernière minute :

**Grève
Fonction Publique
le
mardi 20 novembre**

Patrick Lebrun

LA RENTREE SCOLAIRE DANS LES DEPARTEMENTS

Dans le Puy-de-Dôme

A cette rentrée, les 60 collèges du Puy-de-Dôme accueillent 20 846 élèves, soit une centaine de moins qu'à la rentrée précédente. Le H/E moyen (heure par élève) est de 1,34, avec de grandes disparités suivant la taille des collèges. Nous regrettons une dotation horaire étriquée qui conduit les établissements à faire des choix (PPRE, dédoublements en sciences expérimentales,...) et dans certains cas à ne pas assurer l'horaire réglementaire. Les effectifs des classes sont souvent élevés dans les établissements les plus importants.

32 postes ont été supprimés dans les collèges du 63, et 6 créés. La gestion à l'heure près conduit à de multiples compléments de service et BMP (bloc de moyens provisoire), ce que nous déplorons. Autre exemple de dégradation, le pourcentage des heures supplémentaires années dans le département a augmenté.

Surveillance : Il ne reste que 17,5 équivalent-temps plein occupés par des MI/SE pour 299,25 d'AED.

Les SEGPA comptent 745 élèves ; on regrette qu'il existe 4 classes à plus de 16 élèves.

Les mesures d'assouplissement de la carte scolaire n'ont pas conduit à une hausse des demandes, mais à une baisse ! Toutefois, le taux de satisfaction grimpe de 63 % à 88 %. On constate un évitement de 4 établissements, dont un des deux « Ambition Réussite » de Clermont.

Le Conseil Général travaille actuellement sur la modification de la sectorisation des collèges. Nous connaissons ses propositions d'ici la fin de l'année.

Philippe Boulard



Dans l'Allier

La rentrée dans l'Allier est avant tout marquée en lycée par la généralisation des classes à 35, les records étant battu à De Staël à Montluçon. En collège l'administration vous expliquera qu'il y a eu des heures en plus : c'est vrai, elles représentent environ 5 % des heures qu'il y avait eu en moins à la rentrée précédente ! Cette dégradation en collège a eu des répercussions en cette rentrée en faisant légèrement remonter les effectifs de l'enseignement privé qui avait reculé les deux années précédentes.

A l'occasion du congrès départemental de la FSU qui aura lieu le vendredi 9 novembre à la salle municipale de Tronget, nos camarades du SNES avec ceux du SNEP et du SNUipp (Pegc) élaboreront un texte revendicatif départemental rappelant nos exigences, et notamment pas plus de 25 élèves par classe en collège et 20 dans les anciennes ZEP et les REP.

Vincent Présuney

Dans le Cantal

A cette rentrée scolaire les effectifs en Collège se situent à 4289 élèves soit une baisse de 34 élèves par rapport à 2006. Cette baisse non significative s'est accompagnée d'une diminution de la Dotation Horaire Globale de 109 heures !

En conséquence les conditions de travail ont continué à se dégrader avec notamment des effectifs chargés dans certaines classes de 6^{ème} (Collège J Ferry , et Collège La Jordanne à Aurillac, Collège de St Mamet , Collège Blaise Pascal de St Flour etc..). Le Collège « pionnier » de St Martin Valmeroux après avoir été réintégré dans la dotation horaire départementale a eu l'année dernière 3 créations de postes et fonctionne à la rentrée avec un effectif de 38 élèves avec en particulier 6 élèves en classe de 6^{ème} et 6 élèves en classe de 5^{ème} !

Rappelons également que cette rentrée a eu lieu avec 9 suppressions de postes en lycée sans diminution d'effectifs et 16 suppressions en collège pour 5 créations en collège. Soit au total 20 postes retirés dans notre département.

Michel Aussenac

Lettre aux éducateurs : à renvoyer !

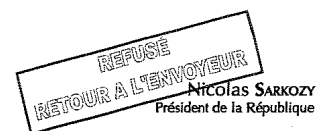
Vous avez certainement reçu « la lettre aux éducateurs » de Nicolas Sarkozy.

NE LA JETEZ SURTOUT PAS !!!

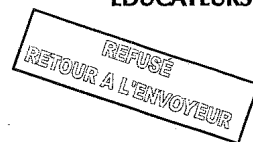
Regroupez les courriers dans votre établissement

Le SNES Clermont, avec le SNUipp et le SNEP organisent un rassemblement pour un « retour à l'envoyeur » devant le Rectorat, à Clermont, le mercredi 24 octobre à 15 h

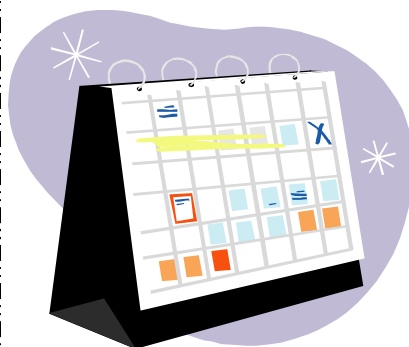
Venez nombreux !!



LETTRE
AUX
ÉDUCATEURS



NON AUX CALENDRIERS SCOLAIRES LOCAUX !



Le SNES Clermont a envoyé un courrier au Recteur et à l'Inspecteur d'Académie au sujet du déplacement du service du vendredi 9 mai 2008 au mercredi 7 novembre 2007 lui demandant d'abandonner ce projet et d'engager une véritable réflexion sur l'élaboration d'un calendrier national bien en amont de l'année scolaire en cours.

Nous les avons informés de notre totale opposition à cette mesure pour les raisons suivantes :

- . les vacances de la Toussaint ont été rallongées il y a quelques années pour permettre de mieux respecter les rythmes de l'enfant, dans cette période où ils sont particulièrement fatigués. Tous les chrono biologistes s'accordent à dire que la coupure devrait d'ailleurs être de deux semaines complètes à cette période de l'année.

- . cette mesure, décidée très tardivement, à une date trop proche de la date de remplacement ne permettra pas à certains parents ni à certains enseignants ayant d'autres obligations ce mercredi 7 novembre de prendre leurs dispositions pour être présents ce jour-là.

Le SNES est pour le respect d'un calendrier national des vacances établi à l'avance, en prenant en compte les éventuels « ponts » du mois de mai et en aucun cas pour des modifications départementales du calendrier national de vacances, modifications dont la validité juridique n'est d'ailleurs pas avérée. En effet, cette décision doit être présentée en CTPD et CDEN du Puy de Dôme, ce qui n'a pas été le cas.

En tout état de cause, si ce calendrier est maintenu, nous leur avons demandé de prendre en compte l'impossibilité pour certains élèves et enseignants de ne pouvoir être présents dans leur établissement le mercredi 7 novembre 2007 car ayant des engagements prévus de longue date. Nous leur avons demandé de ne pas sanctionner les absences constatées ce jour-là

En cas de retenue pour service non fait, alertez le SNES Clermont qui a contacté le service juridique du SNES national. Celui-ci a signalé ce risque à la cellule juridique du ministère de l'EN.

Dès que nous aurons une réponse de l'I.A. du Puy-de-Dôme, nous vous informerons par l'intermédiaire du site académique <http://www.clermont.snes.edu>

Patrick Lebrun - Phillipe Boulard

L'accompagnement éducatif : décrypter la circulaire

La circulaire sur l'accompagnement éducatif parue au BO n° 28 du 19 juillet 2007 concerne cette année les collèges ZEP, REP, ambition réussite, soit 22 établissements dans l'académie de Clermont.

Pour ces 22 établissements, la mise en place risque de susciter beaucoup de débats, et d'interrogations. Les personnels vont devoir s'interroger sur leur implication éventuelle dans des dispositifs rémunérés en HSE (30 000 HSE dans l'académie). Les CA vont être sollicités sur le fonctionnement de l'accompagnement éducatif, et sur les conventions avec d'éventuelles associations.

Quel contenu ?

Beaucoup de domaines sont concernés :

- l'aide aux devoirs et aux leçons (approfondir le travail de la classe, réaliser les devoirs, aide méthodologique, approfondissement disciplinaire, lecture, etc.).
- les activités sportives
- les pratiques artistiques et culturelles.

L'accompagnement éducatif doit également permettre l'utilisation des TICE et l'accès au CDI.

Qu'en pense le SNES ?

Le soutien scolaire dispensé à l'école, sur le temps scolaire, par les équipes éducatives, est un acte pédagogique qui doit rester en lien avec l'activité en classe.

L'aide aux devoirs, activité complémentaire importante, ne saurait dispenser le ministère de créer les conditions d'un travail efficace dans la classe (travail en groupes, heures d'enseignement suffisantes...)

L'accompagnement à la scolarité est une aide dispensée sur le temps périscolaire, complémentaire à l'école. Lorsque des associations interviennent dans ce cadre, il serait souhaitable que des échanges aient lieu avec les établissements scolaires afin de mettre en cohérence les différents dispositifs.

La mise en place de l'accompagnement éducatif ne doit pas occulter la réflexion sur les mécanismes qui engendrent les difficultés scolaires dont la prise en charge ressort d'abord de l'activité en classe, en laissant le temps aux élèves, en permettant de varier les approches pédagogiques et les situations d'apprentissage.

Pour les arts comme pour le sport, ces activités entre 16 et 18 h ne sauraient intervenir qu'en prolongement ou complémentarité, et non en concurrence, avec ce qui existe déjà dans le cadre scolaire.

L'accès au centre de documentation de l'établissement pendant les créneaux horaires de l'accompagnement éducatif est problématique : amplitude d'ouverture des CDI, de recrutement d'enseignants documentalistes, de paiement des HSE car les documentalistes n'y ont actuellement pas droit.

L'utilisation des TICE et l'accès au CDI ne peuvent être relégués au hors temps scolaire.

Au-delà des questions d'accompagnement éducatif, c'est celle de l'école ouverte qui se pose ici et celle de l'utilisation éventuelle des locaux, infrastructures et matériel du collège par des associations.

Pour quels élèves, avec quels personnels, et quand ?

- Élèves volontaires.
- Encadrement : enseignants volontaires (HSE), Assistants pédagogiques, AED, intervenants extérieurs.
- Hors temps scolaire : durée indicative de deux heures après la classe, quatre jours par semaine.
- Projet présenté au conseil d'administration et intégré au projet d'établissement

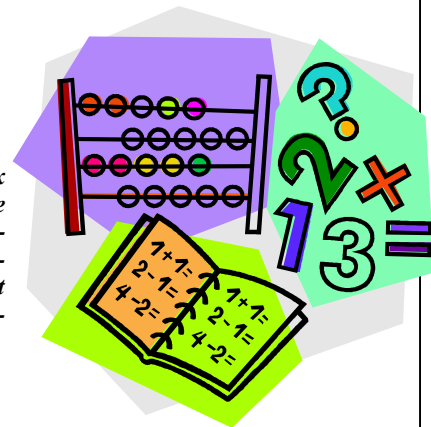
Qu'en pense le SNES ?

Le volontariat des élèves et des personnels doit être respecté. Les HSE ne peuvent être imposées aux enseignants. Des remarques et de multiples questions se posent : quel devenir pour les dispositifs de soutien scolaire qui existent déjà dans beaucoup d'établissement et qui fonctionnent bien ? Quel volontariat réel des élèves, notamment en zone rurale (problèmes de transport scolaire). Quelles réelles possibilités de choix notamment pour les élèves en difficulté. Quel devenir pour les pratiques artistiques et sportives qui font actuellement partie du temps scolaire et des missions des enseignants (chorales, ateliers artistiques) ?

Que faut-il exiger :

- De connaître le nombre d'HSE octroyées à l'établissement
- le volontariat des élèves et des personnels
- la pérennisation des dispositifs d'aide et de soutien et des dispositifs artistiques et culturels déjà implantés dans les établissements et qui ont fait leurs preuves
- le maintien de tous les cours obligatoires
- le passage en CA de tous les éventuels projets

Ce sera l'occasion pour les personnels de faire remonter les besoins de l'établissement en dédoublements, petits groupes, aide et soutien en classe, travail interdisciplinaire...car c'est d'abord avec ces moyens, dans le cadre du temps scolaire que l'on peut aider les élèves.



Que pense le SNES de l'intervention d'associations dans le cadre de l'accompagnement éducatif ?

L'accompagnement à la scolarité pratiqué dans un cadre associatif, intégrant souvent une dimension culturelle, pourrait, articulé entre les différents partenaires, être complémentaire au soutien organisé dans l'école. Les associations complémentaires de l'école ont un rôle important à jouer concernant le lien entre l'école et la famille, l'aide à la parentalité, le développement des pratiques culturelles, artistiques, sportives (dans le respect des missions des enseignants et en complémentarité) [...]

Lorsqu'elles interviennent dans l'aide aux devoirs, il serait souhaitable que des échanges aient lieu avec les établissements scolaires afin de mettre en cohérence les différents dispositifs. La proposition de créer un véritable service public et laïque de l'accompagnement à la scolarité doit être mis en débat. Ce service public inclurait des activités mises en place au sein de l'école par des personnels statutaires formés en créant un partenariat entre ces associations et l'Éducation nationale (mandat du congrès de national de Clermont- 2007).

Situation des non titulaires : L'impressionnant bilan du Rectorat...

En cette rentrée où revient le slogan du « travailler plus... » martelé à tout bout de champs, en cette rentrée où les crédits pour les HSE sont déversés sur les établissements, c'est encore 48% des non titulaires enseignants des disciplines générales, documentalistes, Co-Psy et CPE qui sont au chômage. Et encore, ce pourcentage est-il totalement trompeur puisque la réalité c'est, qu'une fois la situation analysée de près, c'est en fait 7,2% seulement des 130 collègues réemployés qui sont les « heureux bénéficiaires » d'un temps complet et pour l'année (c'est-à-dire, 18 enseignants sur les 247 candidats au réemploi). La généreuse manne du Rectorat fait qu'à ce jour, les autres collègues réemployés le sont sur des petits morceaux de temps, sur des durées courtes, cumulant plusieurs établissements, ou alors comme vacataires payés à l'heure. Peu importe l'ancienneté, l'expérience acquise, la disponibilité exigée d'eux par une administration toujours plus « gestionnaire » des ressources humaines et qui ne sait que répéter « ils n'ont qu'à passer les concours ». Cette année, dans notre académie, 21 non titulaires sur 302 ont été titularisés, (il y avait 400 postes au niveau national). Ce nombre dérisoire montre l'immense intérêt porté aux élèves qui ont besoin d'enseignants, aux enseignants titulaires à qui l'on demande toujours plus et aux non titulaires que l'on met à la porte ou au mieux que l'on « réemploie » généreusement pour quelques miettes...

Le cynisme est de mise pour ce gouvernement qui tente de faire avaler que la suppression de 8 700 postes de titulaires, la mise au chômage des non titulaires et l'accroissement de la charge de travail des personnels en poste, irait de pair avec l'amélioration de la qualité du système éducatif. Mais de quel système éducatif ? Celui qui met en œuvre tous les moyens pour faire en sorte que chaque élève trouve sa place à l'école, en fonction de son rythme d'apprentissage, celui qui a pour vocation de remédier aux difficultés des élèves en étant capable de les anticiper ? Ou bien celui qui se contenterait d'apporter le « kit » de survie baptisé pompeusement socle commun dans des conditions dégradées, à charge pour les plus « méritants » de forcer leur destinée (y compris en recourant de plus en plus aux officines privées). Bref, ce système qui pourrait « optimiser » les ressources que nous serions amenés à mettre en œuvre, aboutissant à un enseignement desséché et caporalisé.

La situation des non titulaires qui cette année sont réemployés pour quelques semaines ou quelques heures, la situation des TZR mais aussi celle de nombreux collègues en poste auxquels on fait injonction de travailler plus, montrent plus que jamais l'urgence de se mobiliser tous ensemble, titulaires et non titulaires pour ne pas laisser se généraliser les effets d'une telle politique.

F. Montagnac - Valérie Dadi



Remboursements des trajets domicile-travail

Si vous utilisez les transports en commun pour les trajets domicile-travail, vous pouvez prétendre au remboursement partiel de votre abonnement sous certaines conditions :

- abonnements annuels à nombre de voyage illimité (si le transporteur ne prévoit pas ce titre de transport, abonnements mensuels nombre de voyage illimité).
 - abonnements mensuels nombre de voyage limité. Les abonnements hebdomadaires sont exclus.
- Renseignez vous sur les modalités auprès du secrétariat de votre établissement. Faites connaître ces infos à vos collègues !

Philippe Boulard

T.Z.R. ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE

Certains collègues TZR en enseignement technologique ont reçu un courrier leur proposant de rencontrer la DRH du rectorat pour évoquer leur avenir professionnel et éventuellement une reconversion.

Nous avons demandé début septembre une audience au Recteur sur l'état de la réforme STI et des conséquences pour les enseignants des disciplines technologiques. Le secrétaire général du Recteur nous a affirmé que « la réforme STI était reportée au minimum à la rentrée 2009 ».

Il est probable qu'elle sera enterrée dans la réforme générale des Lycées qu'a évoqué Darcos récemment. On peut de toute façon craindre que les horaires des disciplines STI soient drastiquement diminués !

Dans certaines disciplines STI, le nombre de TZR représente entre 20 et 30% du nombre total de collègues de la discipline, alors que les études sur les remplacements montrent que le % nécessaire pour assurer correctement les remplacements se situe entre 5 et 8%. La pyramide des âges laisse aussi penser qu'il faudra de très nombreuses années dans certaines disciplines pour obtenir un poste fixe à structure constantes et départs à la retraite à 60 ans.

Lors de cette audience, nous avons également à l'esprit ce qui s'est passé à cette rentrée à Grenoble où des collègues, TZR en disciplines technologiques, ont

été affectés autoritairement (avec saisie sur salaire tant que le poste n'était pas pris !) dans des classes de collègue en math ou technologie avec une formation a posteriori de...40 heures !

Nous n'avons pour l'instant aucune idée des modalités d'affectation et des conditions de formation pour les collègues ayant choisi ce projet. La DRH nous a affirmé que rien n'était arrêté pour l'instant et qu'à l'issue des entretiens, elle prendrait contact avec les IPR des disciplines concernées. Nous suivrons avec attention l'évolution de ce dossier.

Nous avons lourdement insisté pour que ces entretiens se fassent sur la base du volontariat et que les solutions proposées par la DRH soient individuelles, tant au niveau des formations proposées que des disciplines choisies.

Nous demandons à tous les collègues concernés de nous tenir informés de leurs démarches et de contacter le secrétaire d'établissement du SNES.

Nous demandons aux secrétaires de d'établissement du SNES de nous faire remonter les informations à ce sujet et de diffuser ce mail auprès de TOUS les collègues concernés.

Philippe Boulard, Patrick Lebrun



Avancement d'échelon



Chaque année en Janvier, se réunissent les CAPA certifiés, CPE et Copsy pour déterminer les promotions d'échelon. (Les agrégés continuent à être gérés nationalement et c'est la CAPN qui se réunit dans le mois de Mai).

L'US publie chaque année en Décembre une fiche syndicale de suivi à renvoyer soit à la section académique, soit au niveau national selon le corps auquel on appartient.

Les promotions sont examinées pour la durée de l'année scolaire (1^{er} Septembre-30 Août).

Pourquoi une grille indiciaire et des échelons ?

Ce système fonde les garanties collectives des fonctionnaires pour la reconnaissance de leur qualification et leur communauté d'intérêt pour l'évolution de leur pouvoir d'achat.

La grille repose sur une classification de tous les fonctionnaires en trois catégories.

Les enseignants du second degré, les CPE et les Copsy sont classés en catégorie A qui recouvre les tâches de conception et de direction. Un diplôme de l'enseignement supérieur est exigé lors du concours de recrutement.

Pour chaque corps et grade correspondant à un même niveau de fonction, de qualification et de recrutement, est instituée une série d'échelons traduisant le début, l'avancement et la fin de carrière.

Ces règles sont inscrites dans le statut de la Fonction Publique qui garantit par ailleurs, l'indépendance du fonctionnaire par rapport aux Pouvoirs.

Tout le monde avance-t-il au même rythme ? Qu'est ce qui détermine le passage à un rythme ou un autre ?

Tout le monde n'avance pas au même rythme, il y a trois rythmes d'avancement : Grand Choix, Choix et ancienneté.

Une carrière au Grand Choix se parcourt en 20 ans pour la classe normale, en 30 ans à l'ancienneté.

Le SNES revendique un avancement au rythme le plus favorable.

C'est la note qui détermine le rythme d'avancement.

Les enseignants ont une double notation : administrative, sur 40, attribuée par le chef d'établissement tous les ans et pédagogique, sur 60, revue lors de chaque inspection.

La somme de ces deux notes constitue une note sur 100 qui est prise en compte pour l'avancement.

Dans la pratique, on s'aperçoit que, d'une part le rythme des inspections est variable d'une discipline à l'autre et que d'autre part, les chefs d'établissements ont tendance de plus en plus à évaluer non sur la manière de servir dans la classe (ponctualité/ assiduité ; autorité/ rayonnement ; activité/ efficacité) mais plutôt sur l'investissement en dehors de la classe, voire de l'établissement.

Quelle est la note prise en compte ?

C'est la note globale qui est communiquée courant Décembre, arrêtée au 30 Août.

Il faut bien vérifier l'exactitude de ces notes, en particulier les collègues inspectés lors de la précédente année scolaire doivent veiller à ce que ce soit la note correspondant à leur dernière inspection qui figure.

En effet, nous avons dû intervenir, heureusement avec succès, auprès du Rectorat, parce qu'un IPR avait « oublié » de communiquer la nouvelle note aux services de gestion, privant ainsi un collègue de sa promotion.

Nous savons que ce « retard » n'était pas un cas isolé même s'il est rare.

Comment sait-on qu'on est promuable ? Promuable ou promu, est-ce la même chose ?

Le passage d'un échelon à l'autre nécessite une durée minimum de séjour dans chaque échelon (cette durée figure sur la fiche syndicale éditée par le SNES : voir ci-dessus).

Tous les « promouvables » ne sont pas « promus » : en effet, seuls 30 % des « promouvables » au Grand Choix y sont « promus » (ceux qui satisfont la durée de séjour requise) et 5/7 des « promouvables » au Choix.

C'est la note qui détermine qui passe et l'âge en cas d'égalité de barème (ce dernier critère devrait être revu).

Si l'on n'a pu être promu au Grand Choix on sera examiné au Choix une fois atteinte la durée requise sinon, on passera, en son temps, automatiquement à l'ancienneté.

Quel est le rôle des élus lors de la CAPA ou CAPN ?

Les élus du SNES vérifient que les informations communiquées par l'Administration correspondent bien à la situation du collègue ;

Ils ne peuvent le faire que si celui-ci a renvoyé complétée, la fiche syndicale (voir ci-dessus).

Ils vérifient également que les calculs du Rectorat respectent bien les règles fixées par le Statut des fonctionnaires.

En amont, lors de la CAPA de révision des notes administratives, ils sont intervenus pour que la note contestée soit augmentée grâce aux arguments que les collègues peuvent fournir, parfois en s'appuyant sur les observations portées sur la notice par le chef d'établissement qui ne sont pas en conformité avec la note proposée.

Nous ne saurions trop insister sur le rôle de la fiche syndicale, seul moyen de vérification et de contestation auprès de l'Administration.

Postes aux concours : encore et toujours moins

Si l'on s'en tient aux premières annonces sur le projet de loi de finances pour 2008, 3000 emplois de stagiaires devraient être encore supprimés dans le second degré. Le nombre de postes aux concours externes devrait passer à 6500 contre 10000 l'an dernier. Non seulement le gouvernement s'obstine à réduire le nombre d'enseignants, mais, en plus, il dissuade des centaines d'étudiants de s'engager dans la voie de l'enseignement à un moment où les besoins sont considérables d'un point de vue pédagogique et où il est nécessaire de renouveler les générations. L'IUFM d'Auvergne a d'ores et déjà constaté une baisse du nombre d'étudiants (une centaine environ) souhaitant préparer les concours du second degré.

Une fois de plus, c'est l'Education Nationale qui fait les frais de la politique gouvernementale en matière de non remplacement des fonctionnaires partant à la retraite puisque 3 départs sur 5 ne seront pas remplacés (2 sur 3 en EPS). Ce déficit en personnels aura malheureusement des conséquences sur l'offre d'enseignement avec la suppression de certaines options, la réduction de l'horaire élève, des horaires disciplinaires non assurés en totalité, des remplacements non effectués et une augmentation du nombre d'élèves par classe.

C'est la cinquième année consécutive que le nombre de postes aux concours diminue. Depuis 2003, le déficit cumulé s'élève à 28500 recrutements, par rapport aux besoins de 19000 postes par an aux concours externes. Le SNES en demande le rattrapage sur cinq ans. Il faut donc qu'un plan pluriannuel porte à 25000 par an les nouveaux recrutements pendant cinq ans. Le SNES estime que cette politique est à la fois irresponsable et désastreuse car elle met en péril l'avenir de l'école et la formation de la jeunesse. Il est par conséquent nécessaire que les personnels, les étudiants et les parents d'élèves s'élèvent ensemble contre ces mesures.

Fabien Claveau

IUFM :

Intégration, formation et évaluation des stagiaires

Deux chantiers mis en place l'an dernier par le ministère doivent entrer en vigueur cette année : l'intégration des IUFM aux universités et la mise en place du nouveau cahier des charges.

Dans notre académie, l'IUFM sera intégrée à l'Université Blaise Pascal au 1^{er} janvier 2008. Si le SNES considère que l'intégration « devrait constituer une chance pour la formation des maîtres si elle permet le rapprochement effectif entre la recherche scientifique et didactique et la formation des enseignants », il déplore que cette intégration se fasse dans le flou le plus total avec une volonté plus ou moins affirmée d'évincer les organisations syndicales représentatives de nos professions des instances de l'IUFM et de l'Université. Le gouvernement semble vouloir écarter les enseignants et les CPE de la réflexion et des décisions sur la formation.

En ce qui concerne la formation, elle est alourdie par rapport aux années précédentes. Les stagiaires avaient déjà une année très chargée, ce sera pire encore : le maximum horaire passe à 8h au lieu de 6 auparavant pour la majorité, à 16h pour les documentalistes et les CPE. Cette mesure n'a pour seul objectif que de récupérer encore des postes au détriment de la formation. D'autre part, l'évaluation des stagiaires est modifiée et repose en partie sur 10 compétences que les conseillers pédagogiques doivent valider. Certaines d'entre elles laissent sceptiques, le SNES l'a fait savoir à plusieurs reprises auprès du ministère, des rectorats et des IUFM.

⇒ Plusieurs conseillers pédagogiques nous ont fait part, dernièrement, de leur scepticisme quant à l'évaluation de ces compétences. Nous invitons donc tous les collègues à nous faire remonter au plus vite leurs impressions. Nous les communiquerons aux instances de l'IUFM.

Le SNES Clermont a d'ores et déjà alerté le SNES national afin de globaliser l'information et d'en tirer les conséquences à l'échelon national.

Fabien Claveau

Rappel calendrier des inscriptions aux concours

Etape 1 : inscription

- par internet : <http://www.education.gouv.fr/siac2>
- ouverture des serveurs académiques : **jeudi 19 septembre 2007 (12h)**
- fermeture des serveurs académiques : **mardi 23 octobre 2007 (17h)**

Etape 2 : confirmation d'inscription

- par internet (même adresse) : saisie du numéro d'inscription et date de naissance
- ouverture des serveurs : **mardi 30 octobre 2007**
- fermeture des serveurs : **mardi 13 novembre 2007 (17h)**

cf Note de service Session 2008 : BOEN Spécial 5 du 26 juillet 2007

STAGES ET RÉUNIONS

Le SNES organise

Des visites d'établissement

(Régulièrement sur demandes des collègues)

Des réunions à l'IUFM

Mardi 16 octobre de 12h30 à 14h (salle A 004)

Jeudi 18 octobre de 12h45 à 14h (salle A102)

Nouvelles réunions prévues :

Les 8, 13, 15, 20 et 22 novembre de 12 h 30 à 14 h
salle 003 au rez de chaussée

Un stage TZR

Mardi 20 novembre de 9h à 17h

((salle n° 7 - 15 rue Jean Richépin
à côté du lycée S. Apollinaire)

Un stage Langues vivantes

Mardi 22 janvier de 9h à 17h

(salle communiquée ultérieurement)

Un stage CPE

Mardi 11 décembre de 9h à 17h

(salle communiquée ultérieurement)

Un stage collège

« Echec scolaire CM2-6è »

En préparation

Ces stages sont ouverts à tout le monde, syndiqués et non-syndiqués. Le SNES prend en charge les frais de déplacement des syndiqués ainsi qu'une partie de leur repas.

Pour tous les stages, la demande est à faire au Recteur 1 mois à l'avance (modèle ci-dessous). Merci de vous inscrire au SNES soit en nous téléphonant 04 73 36 01 67, soit par mel : s3cle@sn.es.edu en téléchargeant la fiche d'inscription sur notre site.

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE (titulaires)

NOM : PRÉNOM

GRADE ET FONCTION :

ÉTABLISSEMENT :

S/C de

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11/01/84 (art. 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé :

Le

pour participer à un stage de formation syndicale,

Ce stage se déroulera à

Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNES sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 02/02/95 publié au JO du 10/02/95).

À LE

Signature

SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRÉ - S.N.E.S. (F.S.U.)

Section régionale de Clermont - 29, rue Gabriel Péri - 63000 CLERMONT FERRAND -

Contacts: Tél. 04 73 36 01 67 - Fax 04 73 36 07 77 - E-mail: s3cle@sn.es.edu - Site internet : <http://www.clermont.sn.es.edu>

Publication de la Section Académique du S.N.E.S. C.P.P.A.P. : 1110 S 05602 ; DP : Jean DEGOUTE

Imprimé par nos soins - Prix au n° : 0,46 €, abonnement annuel : 7,62 € suppléments inclus

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNES.

Conformément à la loi du 08.01.1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNES - 29, rue Gabriel Péri - 63000 Clermont-Ferrand.